

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PRODUITS ET PRESTATIONS DE SERVICES 2026

I – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les ventes conclues entre la Société « LES EQUIPEMENTS ADAPTES PHYSIPRO INC. », ci-après dénommée Physipro France, et le client, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de ce client, et notamment ses conditions générales d'achat. **Toute commande vaut acceptation des Conditions Générales de Vente en vigueur.**

Les renseignements figurant sur les catalogues et les bulletins d'inscription formation de la société Physipro France sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

1.2 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société Physipro France et le client, ainsi que les ventes des produits sous une marque ou un nom commercial appartenant à Physipro ou dont elle assume la distribution, quel que soit le pays dans lequel ces produits sont vendus.

1.3 – Modification des CGV

Le vendeur se réserve la faculté de modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment.

Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le client.

II – DEVIS – COMMANDE

2.1 – Généralités

Les devis sont valables pour une période de 30 jours. Les commandes sont effectuées de préférence par mail.

En cas de première commande, le client devra ouvrir un compte en suivant une procédure spécifique, soit :

- Communiquer ses coordonnées complètes
- Fournir un extrait K-Bis de moins de 3 mois
- Fournir un relevé d'identité bancaire
- Régler sa commande avant la livraison par virement ou chèque

2.2 – Caractère définitif de la commande

Les commandes ne deviennent définitives qu'après leur acceptation par la Société Physipro France. Une confirmation de commande sera envoyée au client en mentionnant un délai de livraison estimé.

2.3 – Modification de commande

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification faite par le client est soumise à l'acceptation de la Société Physipro France.

III – LIVRAISON – TRANSFERT DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

3.1 – Généralités sur la livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif par la Société Physipro France. De ce fait, les retards éventuels ne peuvent donner lieu à une indemnité de quelque nature que ce soit, pénalité de retard ou annulation.

La Société Physipro France choisit le mode de livraison en fonction du poids et de l'encombrement du colis.

La livraison interviendra seulement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la commande doit être validée par le client,
- le client doit être à jour de ses obligations envers la Société Physipro France.

La responsabilité de la Société Physipro France ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard, de suspension de la livraison imputable au client, de force majeure (catastrophes naturelles, incendies, inondations, terrorisme, etc.) ou de toutes circonstances indépendantes de sa volonté ou difficultés imprévisibles dans les fabrications (pénurie de matières, défaillance des sous-traitants, épidémie, etc.).

Sont considérés comme cas de force majeure les événements qui, imprévisibles, irrésistibles et insurmontables, rendent impossible de façon absolue l'exécution de tout ou partie des prestations prévues au contrat dans les délais convenus.

La Société Physipro France serait autorisée à prolonger les délais annoncés en cas de survenance de l'un des éléments précités.

Le client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par le client lors de la livraison, les produits livrés par la Société Physipro France seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Le client disposera d'un délai de 72 heures à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès de la Société Physipro France.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le client.

La Société Physipro France remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le client.

3.2 – Transfert de propriété – Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des Produits au client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

En conséquence, la Société Physipro France se réserve, jusqu'à complet paiement du prix par le client, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits en cas de défaillance du client, aux frais, risques et périls de ce dernier.

3.3 – Transfert des risques

Le produit livré au client par un transporteur choisi par la Société Physipro France voyage aux risques et périls du client. Ainsi, le client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, la Société Physipro France étant réputée avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'elle a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptés sans réserve.

Le client ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre la Société Physipro France en cas de défaut de livraison des produits commandés ou en cas de dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

IV – PRIX

4.1 – Prix de vente

Le prix de vente des produits est celui en vigueur au jour de la passation de la commande selon le barème de prix transmis lors de la première commande.

Le prix s'entend hors taxes.

4.2 – Modification du prix

La Société Physipro France se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment sous réserve d'en informer le client préalablement à la commande.

4.3 – Frais divers

Pour toute commande à partir de 300.00 € HT, le franco de port s'applique. En deçà, il sera facturé des frais de transport. Le franco ne s'applique pas pour les pays de l'UE et hors UE.

Frais de port en France Métropolitaine 15.00€ HT

Pour toute commande inférieure à 50.00 € HT, la Société Physipro France prendra des frais de gestion d'un montant de 30.00 € HT.

Pour tout rejet bancaire (LCR, prélèvement) non inhérent à la société Physipro, il sera facturé des frais à hauteur de 17€ HT. En cas de récurrence, le client se verra perdre son mode de règlement et devra régler ses commandes avant livraison.

V – MODALITES DE PAIEMENT

5.1 – Exigibilité du prix

La facture est établie à la livraison ou en fin de formation.

Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai maximal de trente (30) jours fin de mois à compter de la livraison sans escompte, étant précisé que le délai pour procéder au règlement de la facture ne peut en aucun cas dépasser soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de livraisons fractionnées de la part de la Société Physipro France, les factures sont payables à chaque livraison.

Toute réclamation du client ne peut différer ou suspendre les paiements.

Le paiement d'articles personnalisés ou de fabrications spéciales (exemple du sur-mesure) sera demandé en cas de décès du patient si la marchandise a été livrée chez notre client. En tout état de cause, un justificatif (acte de décès, annonce journal) pourra être demandé au client.

5.2 – Modes de paiement

Le premier règlement doit s'effectuer comptant lors de la première commande.

Le règlement peut s'effectuer par virement, chèque bancaire ou lettre de change non acceptée préalablement.

5.3 – Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance sera productive, sans mise en demeure préalable, d'un intérêt au taux de 10 % par mois du montant TTC du prix figurant sur la facture adressée au client et donnera lieu à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros qui sera due de plein droit et sans notification préalable au client. La Société Physipro France se réserve le droit de demander au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation de justificatifs.

En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de remettre les commandes payables au comptant.

5.4 – Défaut de paiement

La Société Physipro France se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance ou lorsque le compte du client ouvert dans les livres comptables de la Société Physipro France présente un solde débiteur, de suspendre la livraison en cours, demander l'exécution de la vente ou de résoudre le contrat par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

VI – GARANTIE ET SERVICE APRES-VENTE

Les produits livrés par la Société Physipro France bénéficient d'une garantie contractuelle à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

La durée de la garantie contractuelle, dans le cadre d'une utilisation normale, se décline de la manière suivante :

Type de pièces	Durée de la garantie contractuelle
Pièces détachées (*)	6 mois
Fauteuil roulant manuel	2 ans
Fauteuil de simulation	2 ans
Produits d'assistance à la posture (coussin, dossier hors housse, contention...)	2 ans

(*) Les pièces détachées changées dans le cadre de la garantie d'un produit sont couvertes par la garantie du produit. Les pièces détachées sont notamment les pièces suivantes : revêtement et garniture de dossier et d'assise, housses de coussin d'assise et dossier, manchette d'accoudoir, pneu, chambre à air et bandage, roues avec bandage, garniture de frein, joint, roulement à billes.

Certains composants des produits vendus par la Société Physipro France ont cependant une garantie inférieure à 2 ans tel que mentionné dans le manuel d'utilisation remis lors de l'achat dudit produit.

La garantie forme un tout indissociable avec le produit vendu par la Société Physipro France. Le produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usage normal du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la Société Physipro France, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de leur découverte. Il incombe au client d'informer immédiatement son propre client, à savoir l'utilisateur final, de la survenance d'un tel vice afin de permettre le respect du délai précité.

Le retour des marchandises nécessite l'accord préalable de la Société Physipro France et s'effectue aux frais, risques et périls du client. Les produits retournés par transporteur sans protection physique ou avec une protection insuffisante ne pourront pas bénéficier de la garantie. Il appartient donc au client de veiller à protéger et assurer le ou les produits retournés lors de leur transport.

Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

Le client ne pourra invoquer le bénéfice d'aucune autre garantie que la garantie contractuelle prévue aux présentes, y compris les garanties légales.

VII – MODALITES DE REALISATIONS DES PRESTATIONS

La société PHYSIPRO est seul juge des différents moyens qu'elle met en œuvre pour la réalisation de ses prestations. Pour permettre la bonne exécution des prestations, le client, s'engage à mettre à la disposition de la société PHYSIPRO toutes les informations et tous documents utiles à l'appréciation précise par la société PHYSIPRO du besoin du client.

VIII – RESPONSABILITE

La société PHYSIPRO s'engage à exécuter ses obligations avec soin et diligence et à mettre en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute vente ou fourniture de services est soumise aux garanties légales. L'engagement de la société PHYSIPRO est strictement limité à la fourniture de services conformément aux spécifications contractuelles.

En aucune manière, la société PHYSIPRO ne sera responsable de la conformité des services à l'usage auquel le client le destine, seule la conformité des services aux spécifications contractuelles est garantie. Tout conseil technique que la société PHYSIPRO fournirait, oralement, par écrit avant et/ou pendant l'utilisation des services, ne saurait constituer, de quelque manière que ce soit, un engagement de notre société ou être interprété comme démontrant l'existence d'une obligation de conseil de la société PHYSIPRO envers le client.

Le client est seul responsable de l'usage qu'il fait des produits fournis ou des résultats des prestations effectuées par la société PHYSIPRO. En ce sens, la responsabilité de notre société est expressément exclue à raison de tous dommages et/ou préjudices indirects et/ou immatériels consécutifs et/ou non consécutifs et/ou financiers, subis par le client ou un tiers, résultant notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, d'une action dirigée contre la société PHYSIPRO par un tiers, d'une perte de bénéfice, perte d'exploitation, perte de production, perte de chiffre d'affaires, perte de données, privation d'un droit, interruption d'un service rendu par une personne ou un bien, atteinte à l'image de marque...

IX – MODIFICATION – ANNULATION

Prestation Formation : toute annulation de commande doit être communiquée par le client par écrit au moins 10 jours avant le début de l'action de formation pour les sessions ATP (prestation pour distributeurs 1 ou 2 jours) et au moins 30 jours avant le début de l'action de formation pour les sessions CPA (prestation pour thérapeutes 3 jours).

En cas de non-respect des clauses de la commande par le client pour annulation, abandon d'un ou plusieurs stagiaires en cours de formation, la société PHYSIPRO retient, à titre de dédit, sur le coût total, les sommes qu'elle a réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de la formation.

En cas d'annulation de commande, moins de 10 jours ouvrables ou 30 jours ouvrables selon la formation avant le début de la session, la somme retenue représentera 50% du coût total de la formation.

En cas d'abandon d'un ou plusieurs stagiaires en cours de formation, la prestation sera facturée en totalité.

Marchandise : aucune commande d'article aux dimensions hors standard, sur mesure et/ou avec des fabrications spéciales ne pourra donner lieu à une annulation.

Sont considérées comme articles aux dimensions hors standard, sur mesure et fabrications spéciales, tout article ne figurant pas au catalogue, ou modifié expressément par le client...

La société PHYSIPRO n'est pas tenue de reprendre une marchandise conforme à la demande du client pour quelque raison que ce soit.

X – DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION – LANGUE DE CONTRAT

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions générales de Vente sont régies par le droit français.

Lorsque les Conditions Générales de Vente sont conclues entre des parties de nationalité différente ou exécutées totalement ou partiellement à l'étranger, la loi applicable est la loi française.

Les produits de la Société Physipro France sont conformes à la réglementation française et de ce fait, la société Physipro France ne pourrait voir sa responsabilité engagée en cas de non-respect de la réglementation d'un pays étranger.

Pour tous les litiges pouvant survenir entre les parties concernant le présent contrat, sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation, une solution amiable sera préalablement recherchée.

A défaut, ils seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort du Tribunal de Grande Instance d'ANGERS.

Ces dispositions ne privent pas les acheteurs domiciliés hors de France de l'application des règles prévues dans les conventions internationales.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

XI – OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

La société PHYSIPRO est enregistrée au Registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR025888. Ce numéro garantit que la société PHYSIPRO, en adhérant à Eco-Mobilier, se met en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article L541-10-1 10° du Code de l'Environnement.

La société PHYSIPRO n'est pas certifiée Qualiopi au moment de la rédaction de ce document.

XII – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur les données personnelles vous concernant. En adhérant à ces conditions générales de vente, vous consentez à ce que nous collectons et utilisons ces données pour la réalisation du contrat.

En signant les présentes conditions générales de vente, le client accepte de communiquer les données concernant notamment le nom de l'utilisateur afin de permettre à Physipro de bien identifier la commande. Le client s'engage à ne fournir que des données strictement nécessaires à sa mission contractuellement déterminée.

Le client garantit à Physipro qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent aux termes des textes susmentionnés, notamment aux déclarations et démarches administratives nécessaires auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente, et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait des dites données.

Responsable de traitement

PHYSIPRO est le responsable de traitement. Son siège social est situé à Sherbrooke au Québec dont la présidence est représentée par M. Mario OUELLETTE. Sa succursale française, située à Angers (49), est mandatée par une personne physique.

Le Délégué à la Protection des Données pour PHYSIPRO est joignable par courrier à l'adresse figurant en bas de ces CGV ou par mail contact@physipro.fr

Vos données personnelles sont collectées dans le cadre d'une ouverture de compte, de prospection ou lors de visite sur notre site internet. Elles seront conservées durant 3 ans à compter du dernier contact dans le cadre d'une prospection commerciale, et durant 5 ans lors de la signature d'un contrat commercial.